

aux Etats Généraux Mr. Corneille Calkoen, Ambassadeur de la République à Constantinople, qui a obtenu la permission de revenir en ce Pays.

On voit aussi, sur les affaires générales, une déclaration que l'Empereur a fait faire par ses Ministres auprès des Puissances étrangères. Celui de ce Prince qui réside à La Haye, l'a faite à l'Etat, dans les termes que voici ; savoir :

» Que c'est faire tort aux véritables dispositions
» de S. M. Imp. de publier, comme on fait
» depuis quelque tems, qu'elle rejettoit les
» propositions raisonnables qui lui avoient été
» faites pour faciliter un accommodement
» entre elle & la Cour de Vienne : Que son
» intention est toujours de profiter de tous les
» moyens qui se présenteront de rétablir la
» tranquillité de l'Empire, & de se réconcilier
» sincèrement avec la même Cour : Que l'Em-
» pereur a fait connoître assez clairement cette
» disposition, par la conduite qu'il a tenuë
» lorsque les troupes Françoises ont évacué
» l'Electorat de Baviere, & qu'elles se sont
» retirées des terres de l'Empire : Qu'il n'au-
» roit tenu qu'à S. M. Imp. de joindre son
» Armée à celle de France, & de se mettre
» ensuite à la tête, pour soutenir ses justes
» droits : Que les tendres soins dont elle est
» toujours animée pour l'Empire ont prévalu
» sur les intérêts de sa Maison, dès qu'elle a
» vû que pour faire valoir ses droits, elle
» setoit obligée de porter la guerre dans le
» reste de l'Allemagne : Que cette conduite a
» été trop publique pour qu'il soit nécessaire
» de la mettre en évidence ; qu'on peut en
» apporter pour preuve la démarche que le

II.
*Déclaration
de l'Empereur.*